**Unité 46**

Blika Imprimé 5 :

exemple de plan de sauvegarde

*Avertissement : les faits présentés dans ce scénario sont totalement fictifs. Toute ressemblance avec des faits réels est une pure coïncidence.*

#### EXERCIce : examen et évaluation des plans de sauvegarde

Cet exercice requiert des participants – répartis en deux ou trois groupes – qu’ils examinent et évaluent brièvement un exemple complet de plan de sauvegarde du PCI ori au Blika. Après les discussions, chaque groupe disposera de 30 minutes pour présenter ses conclusions en séance plénière. Il vous sera demandé de désigner un rapporteur.

Le plan de sauvegarde présenté ci-dessous est l’un des nombreux plans envisageables. Toute approche est appropriée, sous réserve qu’elle soit élaborée avec les groupes oris ou les individus concernés, qu’elle ait leur engagement et leur consentement, qu’elle prenne en compte de façon systématique les menaces qui pèsent sur la viabilité du patrimoine culturel immatériel qui a été identifié et que les résultats escomptés puissent être suivis et contrôlés.

Lorsque vous lirez l’exemple de plan de sauvegarde, vous pourrez le comparer avec le plan que vous avez élaboré dans votre groupe le jour précédent ou au cours des deux derniers jours. En examinant les différences et les ressemblances, il se peut que certaines des questions ci-après vous soient utiles :

Le patrimoine immatériel sélectionné

* L’élément choisi fait-il partie, en vertu de la Convention, du PCI ?
* Le PCI sélectionné a-t-il été clairement identifié et son nom a-t-il été correctement choisi ?
* Sa conformité aux exigences liées aux instruments relatifs aux droits de l’homme, au respect mutuel et au développement durable est-elle reflétée dans le plan ?

Les communautés, groupes ou individus concernés

* Les communautés, groupes et/ou individus ont-ils été bien identifiés ?
* Ceux qui sont responsables de la pratique et de la transmission du PCI sélectionné ont-ils été bien identifiés ?
* Les notions de genre ont-elles été prises en considération ?

Pourquoi sauvegarder le PCI sélectionné ?

* La fonction/valeur du PCI sélectionné pour la communauté, les groupes et/ou les individus est-elle clairement définie ?
* Le choix du PCI à sauvegarder a-t-il été fait par et dans l’intérêt des communautés, groupes ou individus concernés ?

Menaces et risques

* Les menaces et risques qui affectent (peuvent affecter) le PCI choisi ont-ils été clairement identifiés ?
* Ont-ils été hiérarchisés ?

Activités de sauvegarde proposées

* Les activités de sauvegarde proposées apportent-elles des réponses aux menaces et risques identifiés ?
* Les objectifs choisis et les résultats escomptés sont-ils crédibles ?
* Les activités de sauvegarde sont-elles présentées sous la forme d’un plan cohérent ?
* Le calendrier est-il réaliste ?
* Quelle a été la participation de la communauté, des groupes et/ou des individus à l’élaboration du plan ?
* A-t-il été fait référence aux (éventuelles) activités de sauvegarde et de gestion antérieures de façon utile ?

Ressources et responsabilités

* Les ressources (financières, humaines, en nature, etc.) nécessaires à la mise en œuvre des activités proposées ont-elles été identifiées ?
* L’engagement des praticiens et des autres parties prenantes concernées a-t-il été démontré ?

Suivi et évaluation

* Un mécanisme de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre du plan est-il prévu ?
* Ce mécanisme d’évaluation est-il réaliste ?

#### exemple de plan de sauvegarde du PCI ori au blika

Introduction

La réunion des représentants oris qui ont élaboré ce plan n’a pu, dans un premier temps, déboucher sur un accord entre les différentes parties : certains souhaitaient se concentrer exclusivement sur la viabilité d’éléments particuliers du PCI ori alors que d’autres pensaient qu’il était plus important, dans un premier temps, d’essayer d’atténuer certains facteurs qui, dans la société du Blika en général, ont entravé la représentation, la transmission et l’appréciation par les Oris d’une grande partie de leur PCI. Le plan présenté ci-dessous associe les deux approches et a été finalement approuvé par tous.

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectif principal N°1** | **Sauvegarder les arts du spectacle traditionnels**  **des Oris au Blika** |
| Action 1.1 | Mettre en valeur la musique et le chant traditionnels oris |
| Action 1.2 | Revitaliser la diversité de la danse traditionnelle orie |
| **Objectif principal N°2** | **Améliorer le contexte général**  **du PCI ori au Blika** |
| Action 2.1 | Améliorer la visibilité du PCI ori au Blika, accroître le respect qui lui est dû et la compréhension mutuelle parmi les Oris et les autres communautés au Blika |
| Action 2.2 | Influencer les politiques du Blika qui ont un impact sur le PCI ori |

Le budget du plan est (au maximum) de 200 000 dollars des États-Unis. En fait, les coûts de l’Objectif principal N°1 sont estimés à 140 000 dollars américains et ceux de l’Objectif principal N°2 à 50 000 dollars. Cependant, certains aspects de l’Objectif principal N°2 ne sont pas financés à ce jour dans le plan et pourraient nécessiter un financement complémentaire à l’avenir.

L’**Objectif principal N°1** sera coordonné par l’Association des arts du spectacle traditionnels oris (à créer) et sera évalué par le SafeCom ori.

L’**Objectif principal N°2** sera coordonné par le SafeCom ori. Une partie de l’Objectif sera toutefois coordonnée en collaboration avec le Soutien à la langue orie. Il sera évalué par le Conseil du PCI du Blika. On ne s’attend pas à ce que l’Objectif principal N°2 produise des résultats concrets au cours des 4 premières années. Il aura toutefois un effet positif immédiat sur le bien-être des Oris du Blika et sur leur lien avec leur PCI.

Le premier Objectif principal de ce plan s’intéresse tout particulièrement aux **arts du spectacle oris** (musique, chant et danse) qui sont indispensables à la célébration du **mariage ori** et ainsi qu’à celle des **cérémonies de dénomination** (chant) et du **Nouvel an** (danse et chant).

Le second Objectif principal se concentre sur le contexte général dans lequel le PCI évolue au Blika. Il propose dans un premier temps des mesures destinées à accroître la visibilité positive des Oris et de leur PCI au Blika afin que les Oris et la communauté blikanaise majoritaire se comprennent et s’apprécient mieux et – dans un deuxième temps – qu’il en soit de même parmi toutes les communautés vivant dans le pays. La seconde action de l’Objectif principal N°2 propose de travailler à l’adaptation de certaines politiques et réglementations du Blika qui ne permettent pas aux Oris vivant au Blika d’apprécier pleinement leur culture.

Aucun des aspects du PCI des Oris au Blika pris en considération par ce plan et aucune des activités proposées dans le cadre de ce plan n’est **contraire aux dispositions des instruments relatifs aux droits de l’homme** ratifiés par la République du Blika. Ils n’enfreignent pas non plus les exigences du développement durable, ou celles liées au **respect mutuel entre communautés**, groupes et individus. **Au contraire**, les activités mises en œuvre dans le cadre de l’action 2.2 visent à améliorer la mise en œuvre au Blika des instruments relatifs aux droits de l’homme et à accroître le respect mutuel susmentionné.

**OBJECTIF PRINCIPAL N°1 : SAUVEGARDER LES ARTS DU SPECTACLE TRADITIONNELS DES ORIS AU BLIKA**

#### Action 1.1 Mettre en valeur la musique et le chant traditionnels oris

Identification d’éléments du PCI

* Musique traditionnelle orie, telle que celle jouée au Blika par des amateurs et des semi-professionnels à différentes occasions, notamment lors des mariages oris ;
* Chant traditionnel ori, tel que celui interprété par la plupart des Oris à de nombreuses occasions et par des semi-professionnels lors de diverses célébrations ories.

Identification de la communauté concernée

* Musique traditionnelle orie : amateurs oris et quelques rares artistes musiciens oris à temps partiel et à temps plein ;
* Chant traditionnel ori : la plupart des Oris du Blika savent chanter au moins dix chants traditionnels oris, il existe des centaines de chanteurs amateurs expérimentés et une poignée de chanteurs semi-professionnels ;
* Presque tous les Oris du Blika considèrent les arts du spectacle traditionnels oris comme essentiels pour leur identité, tant personnelle que collective.

Viabilité, menaces et risques

* Musique traditionnelle orie:
  + Il n’y a pas suffisamment d’interprètes semi-professionnels qui puissent être invités à se produire dans les mariages et autres célébrations ories, ou qui puissent former des musiciens oris amateurs.
* Chant traditionnel ori :
  + Le répertoire connu par le grand public ori diminue ;
  + La publication des textes tend à « geler » le PCI, réduisant ainsi les capacités d’improvisation des interprètes ;
  + Il n’y a pas suffisamment de chanteurs semi-professionnels qui puissent être invités à se produire dans les mariages et autres célébrations ori, ou qui puissent former des amateurs

Objectifs

* Garantir qu’un nombre suffisant de musiciens et de chanteurs semi-professionnels soient disponibles pour se produire dans les mariages traditionnels et autres célébrations ories et pour former des amateurs ;
* Améliorer la diversité et accroître les variantes du chant traditionnel ori parmi tous les Oris en général et parmi les chanteurs amateurs en particulier.

Activités

* Création de l’Association des arts du spectacle traditionnels oris (mois 1 - 3) ;
* Documentation de la musique et du chant traditionnels oris, en sélectionnant des œuvres (dans toute la diversité des répertoires), mise à disposition en ligne (en cours) ;
* Deux cours de formation dispensés à huit musiciens amateurs doués par des interprètes oris professionnels et des professeurs-invités du Kvetana, afin que les étudiants atteignent un niveau semi-professionnel (année 1 et année 3) ;
* Deux cours de formation dispensés à des chanteurs amateurs doués par des interprètes oris semi-professionnels et un professeur-invité du Kvetana, afin que les étudiants atteignent un niveau semi-professionnel (année 1 et année 3) ;
* Cours de formation dispensés à des chanteurs amateurs dans trois clubs culturels oris (Mainkal, Carkal et Harkal) par des semi-professionnels (années 2 - 4) ;
* Formation à l’interprétation de chants traditionnels oris dispensée à des enfants dans six clubs culturels par des amateurs expérimentés (en cours).

Ressources nécessaires

* Association des arts du spectacle traditionnels oris – 23 000 dollars américains (principalement pour la **coordination** des activités de l’Objectif principal N°1, voire précédemment) ;
* **Documentation**; sélection des œuvres mises à disposition **en ligne** – 12 000 dollars américains ;
* Deux **cours** de formation pour des **musiciens** amateurs doués – 25 000 dollars américains (honoraires des formateurs) ;
* **Cours** de formation pour **chanteurs** amateurs doués – 25 000 dollars américains (honoraires des formateurs, frais de transport) ;
* **Cours** de formation pour **chanteurs** amateurs dans les clubs culturels oris – 20 000 dollars américains ;
* Formation au chant pour les enfants – 15 000 dollars américains.

Ressources prévues

* Les clubs culturels oris accueillent gratuitement les cours de formation dispensés en journée ;
* Une modeste contribution est demandée aux participants adultes pour couvrir les coûts supplémentaires de chauffage, d’électricité, etc. induits par les cours ;
* Différentes personnes donneront des copies d’enregistrements de musique et de chant oris pour une publication en ligne ;
* Les artistes interprètes oris acceptent de baisser le montant de leurs honoraires pour dispenser des cours de formation ;
* Demande de subvention d’un montant de 120 000 dollars américains faite auprès du Conseil du PCI du Blika ;
* L’Ambassade du Kvetana prendra en charge les frais de voyage des enseignants oris venus du Kvetana.

Résultats escomptés

* Association des arts du spectacle traditionnels oris en activité ;
* Documentation/enregistrements (musique, chant) disponibles en ligne ;
* Musiciens et chanteurs semi-professionnels disponibles pour se produire dans les mariages traditionnels et d’autres cérémonies oris ;
* Formateurs disponibles pour la musique et le chant traditionnels oris (différents niveaux)
* Compétences et connaissances des artistes amateurs améliorées (y compris les compétences dans le domaine de l’improvisation et le répertoire) ;
* Diversité et variantes des traditions du chant ori revitalisées ;
* Redynamisation de traditions ories très pratiquées (fêtes de mariage, célébrations du Nouvel an et cérémonies de dénomination) – amélioration du bien-être de nombreux Oris.

Évaluation

* Organisation professionnelle créée ? (mois 3)
* Musique et chant traditionnels oris documentés ? (mois 24, mois 48)
* Sélections d’œuvres par la documentation disponibles en ligne ? (mois 18, mois 30, mois 42) ;
* Formation dispensée aux musiciens amateurs doués ? (mois 12, mois 36), aux chanteurs amateurs doués ? (mois 18, mois 42), aux chanteurs amateurs ? (mois 24, mois 36, mois 48), aux enfants ? (mois 12, mois 24, mois 36, mois 48).

#### action 1.2 revitaliser la diversité de la danse traditionnelle orie

Identification du PCI

La danse en cercle et la danse en chaîne, deux types de danses traditionnelles exécutées par les Oris du Blika, sont accompagnées de musique et/ou de chants.

Identification de la communauté, des groupes et des individus concernés

* Des milliers d’Oris du Blika exécutent occasionnellement la Danse en cercle, et seules quelques centaines d’entre eux, principalement les Oris les plus âgés, exécutent encore la Danse en chaîne. Les bons danseurs sont invités afin d’être les danseurs principaux dans les fêtes de mariage. Dans deux clubs culturels, des jeunes exécutent les danses ories sur scène, principalement la danse en chaîne. Il n’y a pas de danseurs ou de professeurs de danse semi-professionnels, et le besoin s’en fait sentir ;
* Les clubs culturels oris et les jardins de thé accueillent la pratique de la danse traditionnelle orie ;
* La plupart des Oris du Blika, y compris les plus jeunes, s’identifient à la danse orie et apprécient les possibilités d’interaction sociale et de plaisir qu’elle offre lors de différents types de cérémonies.

Viabilité, menace et risques

* La danse en cercle est très pratiquée, avec toutefois moins de variantes qu’autrefois. Il existe un risque que le nombre de variantes existantes diminue davantage.
* La pratique de la danse en chaîne orie a diminué depuis le début des années 1990. Parmi les Oris, il y a une volonté générale de la revitaliser et d’en faire une tradition très répandue parmi les danseurs amateurs.

Objectif

Revitaliser la diversité de la pratique de la danse en cercle et de la danse en chaîne au Blika tout en conservant leurs fonctions sociales pour les Oris.

Activités

* Documentation de la danse en cercle et de la danse en chaîne par le Département des arts du théâtre de l’Université de Harkal (année 1) ;
* Mise à disposition de certains travaux documentaires – et de vidéos de formation – en ligne (mois 18) ;
* Formation de formateurs amateurs en danse ori au club culturel de Carkal (à partir du mois 6) ;
* Organisation de cours de danse orie dans les clubs culturels de jeunes – cours dispensés par les entraineurs bénévoles récemment formés (à partir du mois 18).

Ressources nécessaires

* Documentation et conception de vidéos de formation – 12 000 dollars américains;
* Formation de formateurs – 8 000 dollars américains (honoraires de 2 praticiens du Kvetana).

Ressources prévues

* Les Oris les plus âgés se rendent disponibles pour être enregistrés et dispenser une formation (à titre gracieux) ;
* L’Association des arts du spectacle traditionnels oris, nouvellement créée, aidera à organiser les cours de formation ;
* L’Ambassade du Kvetana prendra en charge les frais de voyage des praticiens venus du Kvetana ;
* Les associations culturelles accueilleront gratuitement les soirées de formation et les soirées dansantes ;
* Une demande de subvention d’un montant de 20 000 dollars américains sera faite auprès du Conseil du PCI du Blika.

Résultats escomptés

* Documentation produite et mise en ligne ;
* Au moins cinq formateurs bénévoles formés ;
* Danses ories pratiquées et danseurs formés dans les clubs culturels à Mainkal, Carkal et Harkal ;
* Danse en chaîne revitalisée ;
* Danse en cercle revitalisée et diversifiée ;
* Pratique de la danse orie en amateur et fonctions sociales revitalisées ;
* Redynamisation de traditions ories très pratiquées (fêtes de mariage, célébrations du Nouvel an et cérémonies de dénomination) – amélioration du bien-être de nombreux Oris.

Évaluation

* Documentation de la danse orie traditionnelle disponible ? (mois 12) ; matériel de formation disponible en ligne ? (mois 18) ;
* Formation dispensée aux formateurs en danse ? (mois 24, mois 36, mois 48), formation dispensée aux jeunes ? (mois 18, mois 36, mois 48) ;
* Danse en chaîne revitalisée et Danse en cercle diversifiée ? (mois 47, mois 48)
* Bien-être de nombreux Oris amélioré ? (mois 24, mois 48)

**objectif principal N°2 : améliorer le contexte général du PCI au blika**

#### Action 2.1 améliorer la visibilité du PCI ori au Blika, accroître le respect qui lui est dû et la compréhension mutuelle parmi les Oris et les autres communautés du blika

Identification du PCI

Le PCI ori au Blika

Identification de la communauté concernée

Tous ceux qui s’identifient comme Oris au Blika (et pas uniquement ceux qui parlent parfaitement ori et/ou ceux qui portent un tatouage ori)

Viabilité, menaces et risques

L’indifférence envers les groupes de population oris dont ont fait preuve la plupart des non Oris du Blika et l’intolérance de certains groupes de citoyens blikanais ont eu pour conséquence que de nombreux Oris – en particulier les jeunes – se sont montrés réticents à l’idée de se déclarer oris en public ou à prendre part à la transmission du PCI et de la langue orie. La situation est préjudiciable au bien-être des Oris du Blika en général et à la viabilité de leur PCI.

Objectifs

* Sensibiliser les populations au PCI ori au Blika et faire en sorte qu’il soit mieux apprécié ;
* Accroître, dans un premier temps, la compréhension mutuelle entre les communautés majoritaires au Blika et les Oris du Blika.

Activités

* Proposer l’inclusion du PCI non controversé dans l’inventaire préliminaire du PCI du Blika (3 éléments tous les 2 ans) ;
* Suivre l’inscription d’éléments oris à l’inventaire :
  + Ministère, Conseil du PCI du Blika et NatCom pour l’UNESCO (mois 21, mois 39), mieux faire connaître les éléments en faisant des annonces ;
  + Diffuser les informations dans les médias sur le PCI concerné et sur les Oris en général (mois 21/22, mois 39/40) ;
  + Lancer des sites web sur la culture et l’histoire des Oris du Blika, créer des pages Wikipédia et poster des vidéos sur YouTube (mois 22, mois 40) ;
* Préparer un dossier de candidature à une des Listes du PCI de la Convention du PCI de l’UNESCO afin que le PCI ori soit mieux apprécié au Blika et ailleurs (mois 21, mois 32) ;
* Encourager les campagnes de sensibilisation, dans les médias, au PCI ori et aux autres expressions culturelles (mois 9, mois 21, mois 33, mois 45) ;
* Inviter les autres citoyens du Blika à devenir membres d’associations de tir à l’arc ori et de clubs de top ball, à se rendre dans les clubs et les manifestations culturels oris (en cours) ;
* Réduire les désagréments liés aux célébrations de mariages oris, pour les autres citoyens (mois 3 - 15)
* Négocier et mettre en place un système d’enregistrement, dans les offices notariaux, des prêts d’un montant supérieur à 5 000 dollars américains, accordés dans le cadre du Haf (mois 20 – 26) ;
* Encourager les autres minorités à entreprendre des actions similaires (en cours).

Ressources nécessaires

* Conception des sites web, des pages web, des vidéos – 26 000 dollars américains;
* Conseil juridique pour la réglementation du Haf – 18 000 dollars américains ;
* Conception d’une vidéo pour la candidature à l’UNESCO – 4 000 dollars américains.

Ressources prévues

* Don anonyme pour le conseil juridique – 18 000 dollars américains ;
* Le SafeCom ori coordonnera gratuitement les activités entreprises dans le cadre de cette action ;
* Une demande de subvention d’un montant de 30 000 dollars américains sera faite auprès de Conseil du PCI du Blika afin de concevoir des médias audio-visuels et des matériels d’information.

Résultats escomptés

* PCI ori inclus dans l’Inventaire préliminaire du patrimoine immatériel du Blika ;
* Couverture positive dans les médias des Oris et de leur PCI ;
* Pages web sur la culture et l’histoire des Oris du Blika mises en ligne (Wikipédia et autres), vidéos postées sur YouTube ;
* Un élément spécifique du PCI ori est inscrit sur une Liste de l’UNESCO, de préférence en collaboration avec les Oris du Kvetana ;
* Campagnes dans les médias organisées ;
* Un nombre plus important de citoyens non-oris sont devenus membres d’associations de tir à l’arc ori et de clubs de top ball, ont rendu visite à des clubs culturels et ont assisté à des célébrations ories;
* La pratique du PCI ori implique moins de plaintes de la part des citoyens non oris;
* Le Haf est légalisé;
* D’autres minorités du Blika entreprennent des actions similaires.

Évaluation

* PCI ori inclus dans l’Inventaire préliminaire ? (mois 24 : 3 éléments, mois 48 : 3 autres éléments) ;
* Attention accordée dans les médias aux Oris et à leur PCI ? (mois 24, mois 48) ;
* Pages web sur la culture et l’histoire ories mises en ligne et vidéos postées sur YouTube ? (mois 24, mois 42) ;
* Élément du PCI ori inscrit sur une Liste de l’UNESCO ? (mois 34) ;
* Campagnes dans les médias organisées avec succès ? (mois 12, mois 36, mois 48) ?
* Un nombre plus important de Blika sont membres d’associations de tir à l’arc ori et de clubs de top ball, et se rendent dans les clubs culturels et manifestations ori ? (mois 18, mois 36) ;
* Moins de plaintes de la part des citoyens du Blika suite à la pratique du PCI ori ? (mois 36) ; Haf légalisé (mois 36) ;
* Actions similaires entreprises par d’autres minorités du Blika ? (mois 24, mois 36, mois 48).

#### Action 2.2 Influencer les politiques du Blika qui ont un impact sur le PCI ori

Identification du PCI

PCI ori au Blika

Identification de la communauté

Tous ceux qui s’identifient comme Oris au Blika

Viabilité, menaces et risques

* Le système de dénomination ori n’est pas reconnu par la loi du Blika sur la famille, ce qui oblige les Oris à utiliser, dans la vie publique, d’autres noms que leurs véritables noms oris. À défaut d’une reconnaissance rapide, la tradition de dénomination orie risque de disparaître et, avec elle, les cérémonies de dénomination qui sont essentielles pour l’identité orie ;
* La République du Blika s’en tient à des politiques strictement unilingues et uniculturelles. Si les Oris – et les autres minorités – ne sont pas autorisés à pratiquer et apprécier en public leur langue et leurs expressions culturelles ancestrales, dans le cadre de limites qui sont à négocier, celles-ci risquent de cesser d’exister dans quelques générations. Cela réduit les chances du Blika de devenir une société ouverte et diverse, et celles des Oris et des autres communautés d’immigrants de pratiquer et d’apprécier leurs langues et leurs cultures, conformément aux traités internationaux ratifiés par le Blika.

Objectifs

* Obtenir la reconnaissance au Blika du système de dénomination orie ;
* Obtenir la reconnaissance par la Constitution de la langue orie et des quatre autres langues des minorités en tant que langues co-officielles (aux côtés du blikanais en tant que langue officielle principale) ;
* Mettre en place des réglementations et des politiques pour les institutions éducatives et les médias afin de les encourager à accorder de l’attention à la culture, à la langue et à l’histoire ories, ainsi qu’à celles des autres minorités d’immigrants ;
* Mettre en place des réglementations et des politiques qui autorisent l’ensemble des cinq communautés d’immigrants à faire usage de leurs langues dans les débats publics, selon des conditions qui sont à négocier.

Activités

* Rédiger des documents d’information sur la dénomination et la langue ories ; préparer des études de cas avec des pays offrant l’exemple de politiques multilingues et multiculturelles réussies (au Kvetana, le système ori est reconnu comme une alternative au système patrilinéaire, plus courant, d’attribution du nom de famille) ;
* Organiser des ateliers destinés à préparer des propositions concrètes ;
* Faire campagne dans la presse ;
* Faire pression sur les parlementaires.

Ressources nécessaires

* L’association de Soutien à la langue orie prépare la documentation et l’information des groupes de pression – 10 000 dollars américains nécessaires ;
* Soutien à l’action des groupes de pression, aux ateliers et aux campagnes de presse – services de professionnels expérimentés de la politique, du droit et des médias – pourrait être très onéreux.

Ressources prévues

* La plupart des activités entreprises dans le cadre de cette action le seront à titre bénévole par des professionnels oris aux côtés de confrères d’autres minorités. Plusieurs experts oris, notamment des avocats, ont proposé de contribuer à cette action à titre gracieux ;
* Une demande de subvention d’un montant de 10 000 dollars américains sera faite auprès du Conseil du PCI du Blika pour la rédaction de documents et l’information des groupes de pression.

Résultats escomptés

La réunion a estimé que cet ensemble d’actions, dont les résultats ne seront peut-être pas visibles avant 10 à 15 ans, devrait démarrer dès que possible. Des résultats incomplets pourront être obtenus au cours des 4 prochaines années, par exemple :

* Discussion sur la reconnaissance du système de dénomination orie est inscrite à l’ordre du jour du Parlement ;
* Groupes de pression informés en place pour influencer les politiques linguistiques ;
* Informations sur l’histoire et la culture des minorités au Blika introduites dans les programmes scolaires ;
* Chaire d’étude orie créée à l’Université de Harkal ;
* Maîtrise de la langue orie améliorée parmi les jeunes Oris ;
* Suppression des réglementations interdisant l’utilisation des langues des minorités ;
* Présence accrue de la musique et du chant oris dans les médias publics ; création de stations de radio en langue orie.

Évaluation

À la fin de chaque année, les (éventuels) progrès accomplis seront évalués. À la suite de cette évaluation, les activités de cette action devront être ajustées.